



---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 88

### Lundi 04 avril 2011

---

Personnes présentes :

Avec voix délibératives :

<b>M. Philippe HECTOR</b>	Maire de Bloye
<b>M. Patrick DUMONT</b>	Conseiller municipal de Bloye
<b>Mme Sylvia ROUPIOZ</b>	Maire de Boussy, Vice-présidente de la C3R
<b>M. Alain ROUX</b>	Maire-Adjoint de Boussy
<b>M. Hervé TEYSSIER</b>	Maire de Crempigny-Bonneguête
<b>M. Gilbert BUNOZ</b>	Maire-Adjoint de Crempigny-Bonneguête
<b>M. Jacques COPPIER</b>	Maire d'Etercy
<b>M. Roland LOMBARD</b>	Maire d'Hauteville-sur-Fier, Vice-président de la C3R
<b>M. Bernard CARLIOZ</b>	Maire-Adjoint d'Hauteville-sur-Fier
<b>M. Joseph PERISSIER</b>	Maire de Lornay
<b>Mlle Laurence KENNEL</b>	Maire-adjointe de Lornay
<b>Mme Martine MANIN</b>	Maire Marcellaz-Albanais, Vice-présidente de la C3R
<b>M. Claude BONAMIGO</b>	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
<b>M. Jean-Pierre LACOMBE</b>	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
<b>M. Gérald BOCQUET</b>	(Suppléant de M. Jean Marc PELCE) Maire Adjoint de Marigny Saint Marcel
<b>M. Henry BESSON</b>	Maire-Adjoint de Marigny-Saint-Marcel
<b>M. Bernard GAY</b>	Maire de Massingy
<b>Mme Marielle FARAMAZ</b>	(Suppléant de M. Henri BOUCHET) Maire Adjointe de Massingy
<b>M. Christian HEISON</b>	Maire de Moye et Conseiller Général du Canton de Rumilly
<b>M. Joanny CHAL</b>	Maire-Adjoint de Moye
<b>M. Serge DEPLANTE</b>	(Suppléant de M. Pierre BECHET) Maire Adjoint de Rumilly
<b>Mme Suzanne CERONI</b>	(Suppléante de Mme Viviane BONET) Maire Adjointe de Rumilly
<b>M. Michel BRUNET</b>	Conseiller municipal de Rumilly
<b>Mme Danièle DARBON</b>	Maire-adjointe de Rumilly

<b>M. Michel ROUPIOZ</b>	Conseiller municipal délégué de Rumilly
<b>M. Marcel THOMASSET</b>	Maire-Adjoint de Rumilly
<b>M. Jean-Pierre VIOLETTE</b>	Maire-Adjoint de Rumilly
<b>M. Jean-François PERISSOUD</b>	Maire de Saint-Eusèbe
<b>M. Marcel BOUVIER</b>	Maire-Adjoint de Saint-Eusèbe
<b>M. Pierre BLANC</b>	Président de la C3R, Maire de Sales
<b>M. Michel TILLIE</b>	Maire-Adjoint de Sales
<b>M. Guy BARBIERI</b>	Conseiller Municipal à Sales (A reçu pouvoir de Mme Mylène TISSOT)
<b>M. Bernard BONNAFOUS</b>	Maire de Thusy
<b>M. Robert BONTRON</b>	Maire-Adjoint de Thusy
<b>M. Maurice POPP</b>	Maire de Val de Fier, Vice-président de la C3R
<b>M. François RAVOIRE</b>	Maire de Vallières, Vice-président de la C3R
<b>M. Jean-Michel AVON</b>	Maire-Adjoint de Vallières
<b>Mme Valérie POUPARD</b>	Maire Adjointe de Vallières
<b>M. Olivier MARMOUX</b>	Maire de Vaulx, Secrétaire du Bureau de la C3R
<b>Mme Evelyne DEPLANTE</b>	Maire Adjointe de Vaulx
<b>Mme Valérie SOLDAN</b>	Maire-adjointe de Versonnex
<b>M. Guy BROISSAND</b>	(Suppléant de Mme Hélène BUVAT) Maire Adjoint de Versonnex

Autres personnes présentes :

<b>M. Franck ETAIX,</b>	Directeur Général des Services de la C3R
<b>Mme Sandrine EVRARD,</b>	Remplaçante de Mme Caroline D'ACUNTO, secrétariat de la C3R

**La Presse**

Personnes excusées :

<b>M. André BERTHET</b>	Maire-Adjoint d'Etercy
<b>M. Jean-Marc PELCE</b>	Maire de Marigny-Saint-Marcel (Suppléé par M. Gérard BOCQUET)
<b>M. Henry BOUCHET</b>	Maire-Adjoint de Massingy ( Suppléé par Mme Marielle FARAMAZ)
<b>M. Pierre BECHET</b>	Maire de Rumilly, Vice-président de la C3R (Suppléé M. Serge DEPLANTE)
<b>Mme Viviane BONET</b>	Maire Adjointe de Rumilly ( suppléé par Mme Suzanne CERONI)
<b>Mme Mylène TISSOT</b>	Maire-adjointe de Sales ( a donné pouvoir à M. Guy BARBIERI)
<b>Mme Christine MIRALLES</b>	Conseillère municipale de Val de Fier
<b>Mme Hélène BUVAT</b>	Maire de Versonnex, Vice-présidente de la C3R

## Introduction de la séance

**19 h : Début de séance.**

M. Pierre BLANC, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents et remercie la presse pour leurs présences.

- ⇒ **A la demande du Président sur l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. Robert BONTRON signale qu'il a été noté absent alors qu'il était présent. Le Président précise que cette erreur sera rectifiée. Le Procès-verbal du Conseil communautaire du 21 février 2011 est alors approuvé à l'unanimité.**
- ⇒ **Mme Evelyne DEPLANTE est désigné secrétaire de séance.**
- ⇒ **Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire l'ajout d'un point à l'ordre du jour :**
  - **Installation de M. Alain COLLOMB comme délégué titulaire de la Communauté de Commune ainsi que sa désignation en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes au Comité Syndical SIGAL.**
- ⇒ **Les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour qui sera traité en fin de séance.**

<b>Sujets soumis à délibération (Séance publique)</b>
---

## **I Personnel : tableau des effectifs avec les créations de postes 2011**

### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il appartient au Conseil Communautaire, sur proposition du Président, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complets ou non, nécessaires au fonctionnement des services.

L'organisation et le fonctionnement des services de la Communauté de Communes nécessitent pour tenir compte des missions de l'établissement, que des adaptations régulières soient apportées au tableau des effectifs, étant précisé que ces modifications correspondent à :

- des transformations de postes pour réaliser des promotions, avancement de grade ou réussite à concours ou évolution statutaire afin de prendre en compte l'évolution des fonctions de certains postes,
- des créations ou suppressions de postes pour prendre en compte l'évolution de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de nouvelles missions confiées aux agents.

Les transformations nécessaires sont assimilées à des suppressions de postes existants et créations de nouveaux postes.

Ces transformations s'établissent de la manière suivante :

Service	SUPPRESSIONS			CREATIONS		
	Date effet	Grade	Temps travail	Date effet	Grade	Temps travail
RAM	01/03/2011	Assistant socio-éducatif principal	TNC 28/35	01/03/2011	Assistant socio-éducatif principal	TNC 32/35
Pôle eau et assainissement	01/12/2010	Technicien supérieur	TC	01/12/2010	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC
Administration générale	01/02/2011	Technicien supérieur	TC	01/02/2011	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC
Transports	01/03/2011	Rédacteur chef	TC	01/03/2011	Ingénieur	TC
Finances comptabilité	01/01/2011	Rédacteur principal	TC	01/01/2011	Rédacteur chef	TC

Créations de postes :

- ⇒ 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs pour le service finances / comptabilité,
- ⇒ 1 poste à temps non complet 24/35<sup>ème</sup> du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour le pôle eau /assainissement.

Ces transformations, créations et suppressions sont intégrées au tableau des effectifs de la Communauté de Communes pour l'année 2011 qui détaille la répartition des postes par filière, cadres d'emploi et grade

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois doivent être obligatoirement inscrits au budget de l'année en cours.

Au titre des interventions :

*En réponse à Mme Valérie SOLDAN concernant le poste créé au service des transports scolaires M. Franck ETAIX explique que suite à l'étude qui a été menée sur la compétence « Transports Scolaires », il semblait logique par rapport aux besoins de ce service d'orienter ce poste sur la filière technique plutôt que sur la filière administrative.*

*Le Président, M. Pierre BLANC ajoute qu'il faut donner une autre dimension à ce service qui est en pleine mutation et que ce futur recrutement est nécessaire à cette évolution.*

*M. Hervé TEYSSIER souhaite que le tableau des effectifs puisse être accompagné prochainement d'un organigramme des services intégrant les recrutements récents de la Communauté de Communes.*

*Le Président, M. Pierre BLANC indique que cela sera fait.*

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le tableau des effectifs des emplois permanents, à temps complet ou à temps non complet de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

## **2 Services à la population : tarifs des repas 2011/2012**

**Rapporteur : Martine MANIN**

### **I.1. Portage de repas à domicile : tarifs 2011/2012 pour les bénéficiaires**

Le Service intercommunal de portage de repas à domicile est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2004. Au total, près de 155 bénéficiaires ont été servis en 2010 soit 39 441 repas et une moyenne de 120 repas par jour.

<b><u>En 2010 :</u></b>	<b>44 % des bénéficiaires ont payé leurs repas</b>	<b>4,96 € ;</b>
	<b>34 % :</b>	<b>5,79 €</b>
	<b>22 % :</b>	<b>6,84 €.</b>

Le prix moyen du repas payé au fournisseur de la Communauté de Communes, le Centre Hospitalier de Rumilly, à la suite du renouvellement du marché sera de 5,36 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 (pour mémoire le prix pour l'exercice 2010/2011 était de 5,25 €).

Le budget prévisionnel 2011 du service intercommunal de portage de repas s'élève à près de 385 000 € pour une estimation de 40 000 repas livrés. L'objectif fixé par la Communauté de Communes depuis la création du service est d'équilibrer les coûts du fournisseur par les recettes issues des bénéficiaires estimées pour 2011 à 228 500 euros. Cette année le montant estimé des recettes est supérieur au coût des repas fournis par le prestataire.

Il est proposé de ne pas augmenter la participation des bénéficiaires.

La participation prévisionnelle totale (fonctionnement + investissement) de la Communauté de Communes au service de portage de repas pour l'année 2011 est estimée à environ 142 500 €.

- ⇒ **Après avis de la Commission Services à la Population et du Bureau, il est proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter les tarifs des bénéficiaires à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2011, soit 4,96 €, 5,79 € et 6,84€ par repas selon le quotient familial, soit un tarif moyen facturé de 5,73 euros.**
- ⇒ **Il est également proposé de faire bénéficier ce service à des personnes assurant un accompagnement du bénéficiaire au prix coûtant du repas soit 9,67 €.**

Au titre des interventions :

M. Jean Pierre VIOLETTE s'interroge sur les barèmes et demande pourquoi le premier prix du barème établi selon les ressources des bénéficiaires ne pourrait pas être réévalué afin d'être équivalent au prix d'achat soit la somme de 5.36 €.

Mme Martine MANIN, indique en réponse, que l'année 2010 a fait apparaître un glissement des bénéficiaires du premier niveau au deuxième niveau du barème. De plus, les bénéficiaires qui ont un coût du repas à 4.96 € sont pour la plupart au minimum vieillesse. Dans ce cas, le coût du service représente pour un couple de personnes âgées 30% du budget du ménage. Par ailleurs, elle indique que la différence ainsi obtenue sur l'ensemble peut alimenter une caisse de secours pour les bénéficiaires se trouvant en difficulté.

En réponse à M. Michel ROUPIOZ, Le Président, M. Pierre BLANC souligne que le prix moyen facturé est de 5.73 € ce qui ne représente pas le prix coutant.

Mme Martine MANIN rappelle que le service de portage de repas a pour mission d'apporter un service pour des personnes qui ne peuvent être autonome dans les gestes de la vie courante telle que la préparation d'un repas.

M. Michel TILLIE demande si le coût carburant a été évalué. En réponse, Mme Martine MANIN informe que cette dépense a été anticipée et prévue.

M. Pierre BLANC suggère que soit mis en place une politique général des tarifs et demande que la commission « finances » puisse répondre à ces questions tarifaires. Cette proposition sera soumise à l'exécutif.

**Le Conseil Communautaire,**

**Par 42 Voix POUR**

**et 1 Abstention de M. Michel ROUPIOZ,**

⇒ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les tarifs proposés pour l'année 2011.

### **3 Transports scolaires : tarifs 2011/2012**

**Rapporteur : Roland LOMBARD**

L'organisation des transports scolaires par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly représente un service public qui gère actuellement 2078 élèves.

#### **Rappels :**

- *La participation financière des familles aux transports scolaires se concrétise par les frais d'inscription de leur(s) enfant(s). Cette charge est calculée pour couvrir les frais de gestion administrative du service transports scolaires de la communauté de communes.*

La commission « Transports, Déplacements et Infrastructures » s'est réunie le 22 Février afin d'examiner notamment les propositions de tarifs 2011/2012. En 2010, les frais administratifs (charges de personnel et charges de gestion) du service transports scolaires se sont élevés à 133.483 € pour 134.183 € de recettes soit un excédent de 700 €. Le montant prévisionnel 2011 de dépenses est de 120.105 € pour 133.158 € de recettes soit un excédent prévisionnel de 13.053 € en cas du maintien du prix de la carte.

Il est important de rappeler que l'année 2011 est une année de transition suite au départ de la responsable du service fin 2010 et le recrutement prochain d'un nouveau cadre qui aura en charge la responsabilité du service transports scolaires et la conduite de la politique de la communauté en matière de déplacement. Les charges de ce nouveau poste ne concernent pas une année entière ce qui explique également une diminution provisoire, des dépenses de fonctionnement du service en 2011.

Il est proposé, après avis favorable de la commission et du bureau, de fixer les tarifs d'inscriptions de façon à équilibrer les frais administratifs soit un maintien des tarifs 2010/2011. Les frais liés à la prise en charge des élèves non subventionnés estimés pour 2011/2012 à 135 000 € seront supportés en totalité par la fiscalité.

**En conséquence, les tarifs suivants sont proposés :**

Nombre d'Enfants	Période d'inscription		HORS DELAIS		Hors période	
	Propositions tarifs	anciens tarifs 2010	Propositions 2011/2012*	anciens tarifs 2010	A partir du 1 <sup>er</sup> mars 2012	Ancien tarifs 2010
	du 6 Juin au 2 Juillet 2011					
1 enfant	<b>69 €</b>	69,00 €	138 €	138 €	<b>43 €</b>	43 €
2 enfants	<b>112 €</b>	112,00 €	224 €	224 €	<b>65 €</b>	65 €
3 enfants et +	<b>129 €</b>	129,00 €	258 €	258 €	<b>75 €</b>	75 €

\* il s'agit de limiter les inscriptions tardives qui ont des conséquences sur l'organisation de la rentrée scolaire. La Communauté de Communes reste conciliante par rapport à des situations particulières liées à des familles en difficultés.

**Carte perdue :**

- tarif proposé : **15 €**

**Au titre des interventions :**

*En réponse à M. Philippe HECTOR, M. Roland LOMBARD explique que le tarif proposé pour refaire une carte lorsqu'elle a été perdue est un tarif destiné à être dissuasif. Le coût ne correspond pas au coût lié au frais de reproduction de carte. Cependant, il indique que la carte devrait évoluer techniquement : magnétique et plus rapide, elle devrait par la suite pouvoir permettre la mutualisation avec d'autres services.*

*En réponse à M. Oliver MARMOUX, M. Roland LOMBARD indique que l'excédent sera globalisé avec les excédents de fonctionnement. Durant deux années, le service avait présenté un résultat déficitaire. La politique financière menée sur les transports scolaires depuis 2010 est différente et doit se vérifier sur le long terme.*



**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les tarifs proposés pour l'année 2011/2012.

#### **4 Budget / Finances**

**Rapporteur : Monsieur François RAVOIRE**

##### **4.1 Budget Principal**

###### **4.1.1 Vote du compte administratif 2010**

Présentation est faite du compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui retrace les opérations d'exécution de l'année 2010 avec des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2011, conformément aux engagements répertoriés au 31 décembre 2010

*Le Président se retire le temps du Vote.*

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **ADOPTÉ** le compte administratif 2010 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

###### **4.1.2 Approbation du Compte de gestion 2010**

Lecture est faite par M. François RAVOIRE de l'extrait du compte de gestion 2010 tenu par le Comptable du Trésor Public.

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion 2010 du Budget Principal de la Communauté de Communes qui est tenu par le comptable du Trésor Public.

#### **4.1.3 Affectation des résultats 2010**

Présentation est faite de l'affectation des résultats de l'année 2010 du budget Principal de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur :

**L'affectation des résultats de l'exercice 2010 du Budget Principal de la Communauté de Communes :**

Résultat de clôture au 31 décembre 2010 de la section de **Fonctionnement** s'élevant à un **excédent** de **1 490 320 € 46** dont **968 074 € 39** d'excédent réalisé au titre de l'exercice 2010.

> **L'affectation à la section d'investissement 576 000,00 € conformément à l'autofinancement prévisionnel du budget 2010.**

> **Le report à la section de fonctionnement d'une valeur de 914 320,46 € en tant que résultat excédentaire, avec des restes à réaliser se décomposant comme ci-après :**

. 198 076 € 50 en dépenses de fonctionnement ;

. 100 254 € 00 en recettes de fonctionnement.

> **sur la reprise à la section d'investissement, du résultat de clôture au 31 décembre 2010 de la dite section, soit un excédent de 1 498 187 € 54 après avoir réalisé un excédent au titre de l'exercice 2010 à hauteur de 177 738 € 44 et de reporter sur l'exercice 2011, les restes à réaliser au 31 décembre 2010 qui s'élèvent à hauteur de :**

- . 15 726 € 92 en dépenses d'investissement ;
- . 11 754 € 00 en recettes d'investissement.

## **4.2 Taux d'imposition 2011**

### **4.2.1 Taux d'imposition des taxes locales**

Le 4 mai 2009, le Conseil Communautaire adoptait le projet communautaire qui pour mémoire, se décline en compétences et actions à mener à court terme (< 3 ans), moyen terme (6 ans) et long terme (au-delà de 6 ans) pour chacun des domaines de compétences de la Communauté de Communes :

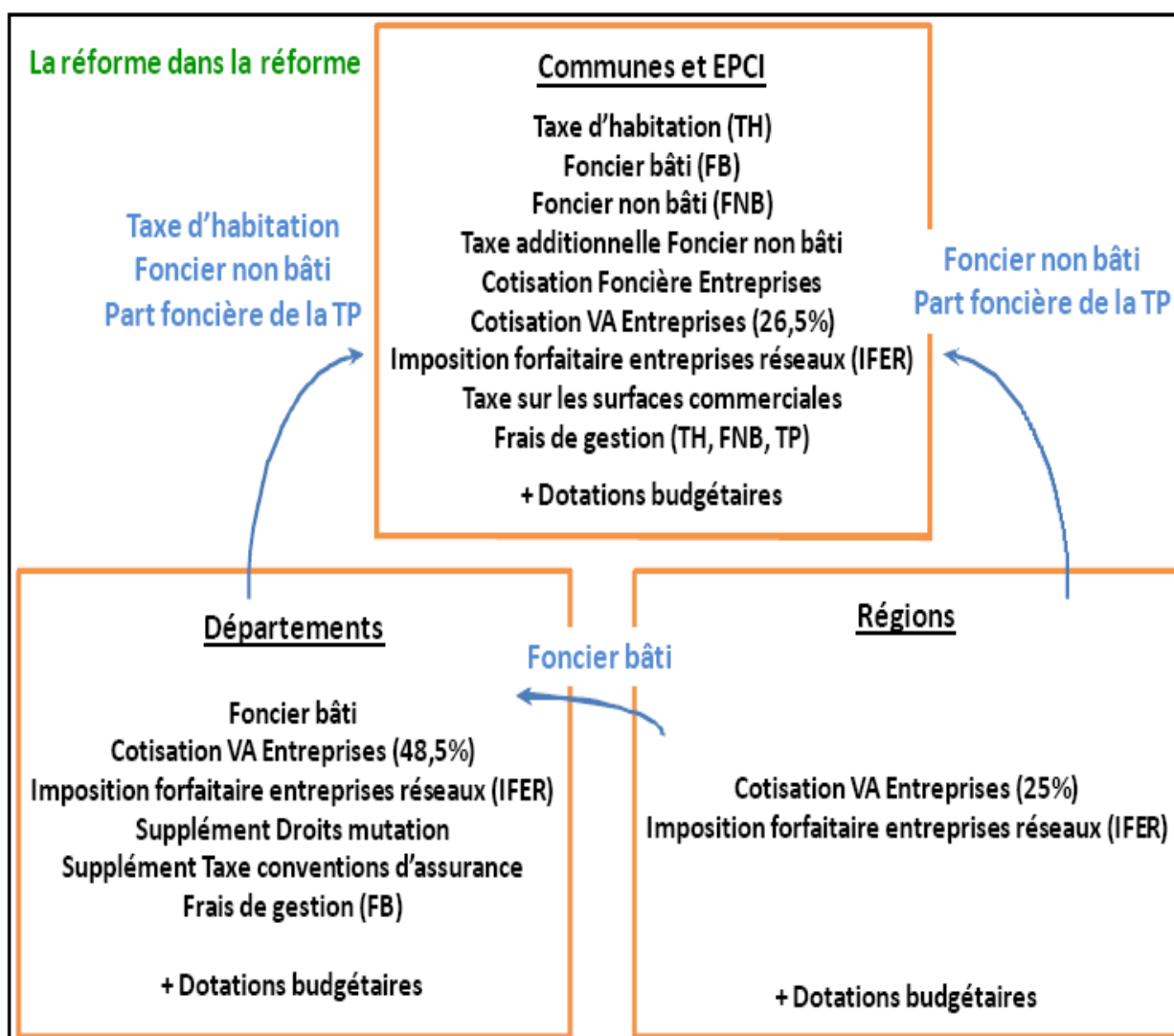
- ***Aménagement de l'espace***
- ***Développement économique***
- ***Services à la population***
- ***Environnement et développement durable***
- ***Habitat***
- ***Transports, déplacements et infrastructures***
- ***Tourisme, sport, culture***

C'est dans cet esprit de gestion pluriannuelle qu'il avait été demandé au Cabinet KPMG de mener son étude fiscale et financière. Le besoin qui avait été ainsi déterminé, faisait ressortir une augmentation de la fiscalité locale de + 50 %, qui a été adoptée au titre de l'année 2010 : l'objectif visé étant de se situer à hauteur de la fiscalité locale déterminée dans le cadre de cette étude. En effet, la prospective financière émanant du Cabinet a également montré que la Communauté de Communes devait se donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet communautaire dès l'année 2010, compte tenu notamment des perspectives financières du secteur public local à moyen terme.

Ainsi et conformément aux engagements, la fiscalité locale de l'année 2011 sera calquée sur la fiscalité locale de l'année 2010, puisqu'il est proposé de maintenir les taux de l'année 2010 qui ont été adoptés lors du Conseil Communautaire du 29 mars 2010.

Or, à défaut d'avoir connaissance à ce jour du montant des bases prévisionnelles 2011 qui ne devraient pas nous être notifiées avant la mi-avril, selon les informations communiquées par le Pôle de Fiscalité Locale, il est budgété à titre strictement prévisionnel le produit fiscal de : 3 200 000 € soit le montant qui a été encaissé sur l'exercice 2010. Toutes données susceptibles de modifier l'équilibre budgétaire se traduira ultérieurement par une Décision Modificative afin d'apporter le correctif nécessaire.

Une information est apportée sur les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle :



<b>Taxes</b>	<b>Rappel des taux de l'année 2010</b>	<b>Réforme Taux de référence de l'année 2011</b>	<b>Taux proposés au vote Année 2011</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>2,77 %</b>	<b>4,09 % (1)</b>	<b>4,09%</b>
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	<b>2,70 %</b>	<b>Pas de modifications</b>	<b>2,70 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	<b>9,40 %</b>	<b>9,86 % (2)</b>	<b>9,86 %</b>
<b>Taxe Professionnelle</b> <b>Taux relais</b> <b>Cotisation Foncière des</b> <b>Entreprises</b>	<b>3,66 %</b>	<b>4,93 % (3)</b>	<b>4,93 %</b>

**(1) Ce taux de référence est la somme :**

**D'une part, du taux intercommunal de l'année 2010**

**D'autre part, d'une fraction du taux départemental de Taxe d'Habitation appliqué en 2010 sur le territoire de la Communauté de Communes.**

**Ce taux de référence est par ailleurs corrigé par le coefficient de 1,0340 correspondant à la récupération des frais de gestion dont une fraction concernent les frais de gestion du département**

**(2) Ce taux de référence est le taux intercommunal de l'année 2010 corrigé par un coefficient de 1,0485 afin de tenir compte du transfert de frais de gestion.**

**(3) Ce taux de référence est la somme :**

**D'une part, du taux intercommunal relais ;**

**D'autre part, d'une fraction de la somme des taux départemental et régional de Taxe Professionnelle applicables sur le territoire de la Communauté de Communes pour les impositions au titre de l'année 2009.**

**Ce taux est multiplié :**

**D'une part, par un coefficient de 0,84 afin de tenir compte de la suppression de l'abattement de 16 % ;**

**D'autre part, par un coefficient de 1,0485 afin de tenir compte du transfert des frais de gestion.**

**Au titre des interventions :**

**Le Président, Pierre BLANC, informe que si les bases fiscales s'avèreraient plus basses que prévues, les dépenses seraient alors revues de façon proportionnelles.**

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **VOTE** pour l'année 2011 selon la règle de variation proportionnelle, les taux d'imposition proposés au vote.

#### **4.2.2 Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Selon les dispositions issues de l'article 107 de la loi de finances pour 2004, un taux de TEOM est voté par l'Assemblée délibérante avant le 31 mars de chaque année.

**Le taux de TEOM proposé au titre de l'année 2011 intègre les paramètres suivants :**

- le besoin de financement prévisionnel qui sera appelé par le S.I.T.O.A. au titre de l'année 2011 notifié à hauteur de 2 181 766 € 00 ;
- la volonté de déduire du produit de la TEOM de l'année 2010 perçu au-delà du besoin de financement appelé, soit pour un montant de 62 186 € ;
- les bases prévisionnelles 2011 de la TEOM communiquées pour un montant de 20 464 746 € 00.

Au titre des interventions :

*M. Marcel THOMASSET demande si l'augmentation pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby est connue, Le Président, Pierre BLANC indique, en réponse, un taux d'augmentation à 5.5 %. Pour certaines collectivités membres du SITO, la hausse calculée est au-delà des 5.5 % : il faut donc trouver un compromis qui convienne à l'ensemble.*

*Par ailleurs, le Président Pierre BLANC informe que l'excédent ne sera pas déduit deux années de suite.*

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **VOTE la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui passera de 10,76 % (année 2010) à 10,36 % pour l'année 2011.**

#### **4.3 Vote du Budget Primitif 2011**

L'élaboration du budget primitif 2011 a été faite à partir des principes définis lors du débat d'Orientations Budgétaires du 21 février 2011 avec :

❖ **la poursuite des actions précédemment engagées avec renforcement de nouveaux crédits portant notamment sur :**

- L'accueil des gens du voyage ; Le Service Intercommunal de Portage de Repas à Domicile (SIPRD) ; Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ; La finalisation du Schéma Directeur en eau potable ; La finalisation du diagnostic des établissements recevant du Public ; Le développement des sentiers de randonnées ; Le service des transports scolaires et la signalétique des points d'arrêts ; Les actions de communication ; Le projet de contrat rivière Fier ; L'éveil musical ; Le partenariat avec l'Office de Tourisme ; Le Comité d'Action Economique, l'Aide à Domicile du Canton de Rumilly ; Les contributions versées aux syndicats (SITOA ; SIGAL) et Services Publics (SDIS) ; Le soutien au déficit du Chantier Local d'Insertion dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby ; La création de zones d'activités économiques intercommunales avec une avance de fonds du budget principal au budget annexe dans l'attente de la commercialisation des lots ; Des outils de promotion économique ; Le Programme Local de l'Habitat, l'adhésion au CAUE ; Les futurs locaux de la Communauté de Communes et leurs agencements...

❖ **la mise en place de nouvelles actions concernant notamment :**

- La mise en place d'un pacte financier et fiscal ;
- Une étude regroupant le contournement nord-est de Rumilly,
- Le Schéma Directeur de Déplacement et les équipements structurants ;
- Le développement durable ;
- La promotion touristique ;
- Un audit informatique :
  - Dans le cadre de la mutualisation de services ;
  - Dans le domaine de l'insertion : enveloppe budgétaire pour le soutien de projets éventuels ; la maison du vélo...

Au titre des interventions :

*En réponse, à M. Marcel THOMASSET, le Président Pierre BLANC, indique que l'étude envisagée sur un contournement Nord/Est des voies de circulation sera engagée dès que la Commune de Marigny Saint Marcel aura actée son PLU.*

*Le Conseiller Général, Christian HEISON, précise que la liaison Rumilly/Alby et le contournement sont complémentaires l'un à l'autre. Il ajoute qu'afin de prendre les bonnes décisions, il est important de connaître les lieux d'implantation des équipements structurants et majeurs.*

*M. Le Président, affirme que les réflexions sur ces problématiques : contournement Nord/ Est, liaison Rumilly/Alby, lieux d'implantation des équipements structurants sont liées aussi aux choix qui seront fait dans le projet de schéma directeur de déplacement ; schéma qui sera lancé prochainement et qui découle de l'étude qui a été mené sur la compétence transport.*

*Par ailleurs, Le Président Pierre BLANC souligne que l'audit informatique s'effectue dans le cadre de la mutualisation de services. Le bureau d'études chargé de cet audit est ANTHEA.*

A la lecture du Budget primitif – section de fonctionnement :

*M. François RAVOIRE, indique à Mme Valérie SOLDAN, qu'au compte 6241 les propositions nouvelles à hauteur de 20 000 € correspondent au frais de déménagement.*

*Il est précisé qu'au total des charges de personnel la différence significative correspond aux charges de personnel du service Eau et Assainissement qui transitent par le budget principal, cette différence s'explique aussi par les créations de postes.*

*Au compte 6574 – Partenariat avec Annecy Initiative PFIL :*

*Il est indiqué que cela correspond à une régularisation de 2010 ainsi que les prévisions de 2011.*

*Au chapitre 77 – Produits exceptionnels :*

*Il est précisé que ce produit correspond à l'aire de grand passage.*



A la lecture du Budget primitif –section d'investissement :

*Au compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique :*

*Les membres sont informés que la somme proposée à ce compte correspond aux besoins sur les nouveaux locaux*

*Au compte 2313 – Vélo Station :*

*Il est indiqué que ce projet n'est pas abandonné mais seulement repoussé à une échéance ultérieure.*

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

- ⇒ **VOTE le budget primitif 2011 de la Communauté de Communes par chapitre pour chacune des deux sections.**

#### **4.4 Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (APCP)**

*Les collectivités locales ont l'habitude de raisonner en perspective annuelle comme leur impose la réglementation budgétaire et comptable.*

*Pour d'importants investissements qui dépasseraient le simple cadre annuel, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la capacité à réaliser un programme d'investissement étalé sur plusieurs années. Ainsi, la notion d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement acquiert toute sa pertinence puisqu'il s'agit de voter une opération (Autorisation de Programme) et un rythme prévisionnel de réalisation (Crédit de paiement). Cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'Autorisation de Programme et de n'inscrire au budget primitif de chaque année que le Crédit de Paiement strictement nécessaire.*

##### **4.4.1 APCP n° 1 concernant la réalisation des locaux : Avenant n° 3**

C'est dans cette optique qu'il a été adopté lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2009, l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement portant sur la réalisation des locaux.

Aussi au vu des crédits consommés sur l'exercice 2010 et conformément à la nécessité de revoir le coût de l'acquisition en fonction des travaux modificatifs portant sur les points ci-après :

○ Plans	:	138 189 € 43
○ Lot électricité	:	55 869 € 23
○ Peinture	:	15 000 € 00
○ Mur mobile multidirectionnel	:	34 300 € 00

Il convient de procéder à la mise à jour de l'APCP par un avenant numéro 3 et de revoir ainsi les crédits de paiements prévisionnels de l'année 2011.

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT**

> **D'une part sur l'ensemble des travaux modificatifs qui représentent un montant total de 243 358 € 66 ;**

> **D'autre part, de revoir en parallèle les Crédits de Paiements de l'Autorisation de Programme mis à jour dans le cadre d'un avenant n° 3.**

#### **4.4.2 APCP n° 2 concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le Conseil Communautaire a voté le Programme Local de l'Habitat.

Le Programme de subvention au titre de la politique du logement social s'élève à 1 620 000 €. Le versement de ces subventions devrait s'échelonner sur 6 ans : de 2010 à 2015.

Compte-tenu de l'importance financière de ce programme, il est proposé de l'inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure d'Autorisation de Programme et

de Crédits de Paiements (AP/ CP), conformément aux dispositions introduites par la loi du 6 février 1992.

L'Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation de ce programme. Corrélativement, les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programmes correspondantes.

Cette procédure offre donc l'avantage d'inscrire au budget chaque année uniquement les crédits qui seront réellement consommés et qui correspondent aux Crédits de Paiements.

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

**> SE PRONONCE FAVORABLEMENT à la mise en place d'une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement pour l'attribution des subventions d'équipement au profit des bailleurs sociaux ou communes concernées par l'opération au titre de l'aide à la construction.**

**4.5 Prise en charge des frais inhérents à la mise en place du service eau potable et assainissement collectif par les deux SPICS concernés**

La mise en œuvre opérationnelle et l'organisation des services assainissement et eau potable ayant engendré des frais sur l'année 2010, supportés provisoirement par le budget général, il convient à présent de basculer l'ensemble de ces dépenses identifiées sur les deux budgets concernés.

⇒ **Ainsi et dans un souci de transparence, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les dépenses ci-après qui feront l'objet d'un remboursement des frais par les deux budgets SPIC auprès du budget général :**

**Charges de personnel portant sur la mise à disposition d'un agent de la Ville de Rumilly à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, responsable du service eau et assainissement (délibération du 29 mars 2010) à hauteur de: 26 612 € 27**

Matériel informatique	:	2 703 € 48
Véhicule	:	9 618 € 69
Compteurs d'eau	:	16 392 € 37
Carburant	:	170 € 11
Achat téléphone	:	743 € 07
Fournitures de bureau	:	750 € 88
Pneu neige	:	215 € 42
Formation	:	592 € 02
Frais de déplacements	:	81 € 70
Communications téléphoniques	:	254 € 74
Carte grise	:	172 € 00
<b>Total</b>	:	<b>58 306 € 75</b>

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

⇒ **AUTORISE** les dépenses présentées qui feront l'objet d'un remboursement des frais par les deux budgets SPIC auprès du budget général

**4.6 Budgets Annexes « SPANC » soumis à TVA**

**4.6.1 Vote du compte administratif 2010**

Présentation du compte administratif du Budget Annexe portant sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui retrace les opérations d'exécution de l'année 2010.

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

- ⇒ **ADOpte le compte administratif 2010 du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes.**

#### **4.6.2 Approbation du Compte de gestion 2010**

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

- ⇒ **APPROUVE le compte de gestion 2010 du Budget Annexe portant sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui est tenu par le comptable du Trésor Public.**

#### **4.6.3 Affectation des résultats**

**Suite au vote du compte administratif 2010 et à l'approbation du compte de gestion 2010, le Conseil Communautaire**

**A l'unanimité, reporte au budget Assainissement, les résultats de clôture du Budget SPANC de la Communauté de Communes comme ci-après :**

> **Résultat de clôture au 31 décembre 2010 de la section de Fonctionnement s'élevant à un excédent de 112 910 € 39 à reporter à la section de fonctionnement dans le cadre du Budget Primitif 2011.**

> **Reprise à la section d'investissement, du résultat de clôture au 31 décembre 2010 de la dite section : soit un excédent de 1 995 € 17.**

## **4.7 Budget Annexe « ZAE » soumis à TVA**

### **4.7.1 Vote du compte administratif 2010**

Présentation du compte administratif du Budget Annexe portant sur les Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

- ⇒ **VOTE le compte administratif 2010 du Budget Annexe « ZAE » de la Communauté de Communes selon l'annexe ci-joint.**

### **4.7.2 Approbation du Compte de gestion 2010**

Lecture est faite par M. RAVOIRE de l'Extrait du Compte de Gestion du budget des zones d'activités économiques.

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

- ⇒ **APPROUVE le compte de gestion 2010 du Budget Annexe portant sur les Zones d'Activités Economiques qui est tenu par le comptable du trésor public.**

### **4.7.3 Vote du Budget Primitif 2011**

*L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux précise que les opérations d'aménagement sont des services publics suivis obligatoirement sous forme de **budgets distincts du budget principal**.*

*En effet, les opérations d'aménagement de zones sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.*

*Ces activités sont individualisées au sein d'un **budget annexe** afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants de leur nature et de leur durée.*

*L'instruction budgétaire et comptable M14 précise en outre au sujet des stocks de terrains que ces biens, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.*

*Aussi les opérations correspondantes sont-elles décrites dans une comptabilité de stocks.*

Au vu du projet d'aménagement des Zones d'Activités Economiques, l'accent est mis au titre de cette année 2011 et conformément à la mission de maîtrise d'œuvre datant de décembre 2010, **sur la création de la zone du « Petit Martenex » et la zone de « Madrid ».**

- **En ce qui concerne la Zone du Petit Martenex**, les crédits prévisionnels de l'année 2011 devraient se limiter au frais de maîtrise d'œuvre. L'acquisition foncière et les travaux étant repoussés, le temps que la DUP aboutisse.
- **Quant à la zone de « Madrid »**, il est projeté pour 2011 :
  - 100 000 € d'acquisition foncière ;
  - 200 000 € de travaux ;
  - 70 000 € de frais de maîtrise d'œuvre.

**Sur le prévisionnel 2011**, l'ensemble de ces coûts trouvent leur équilibre par une avance de fonds du budget principal au budget annexe ZAE destinée à être remboursée lors de la commercialisation des lots.

A l'issue de la mission menée par le maître d'œuvre, un programme financier pluriannuel devra impérativement être élaboré de manière à ce que le coût de production et le coût de revient soient ciblés et ainsi, anticiper et surtout s'assurer sur la possibilité financière de supporter les éventuelles subventions d'équilibre qui s'avèreraient nécessaires au financement de ces opérations et qui par conséquent, seraient supportées par le budget général.

Au titre des interventions :

*En réponse à M. Philippe HECTOR, le Président Pierre BLANC indique que la signature de ces acquisitions est prévue pour la fin de l'année mais le Montage financier reste à déterminer. Il ajoute que concernant la zone du Petit Martenex cela dépend essentiellement de la DUP.*

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

- ⇒ **VOTE le budget primitif 2011 portant sur les Zones d'Activités Economiques par chapitre pour chacune des deux sections et de tenir une comptabilité de stock selon le principe de l'inventaire intermittent.**

## **5 Installation d'un nouveau délégué communautaire et désignation au SIGAL**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La commune de Rumilly, par délibération du 24 février 2011, a désigné Monsieur Alain COLLOMB, Conseiller municipal, comme délégué titulaire au sein du Conseil Communautaire de la C3R, en remplacement de Mme Karine CORNU, démissionnaire. Mme Karine CORNU, siégeait également comme délégué de la Communauté de Commune en tant que suppléante au SIGAL.

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

- > **INSTALLE Monsieur Alain COLLOMB** comme délégué titulaire de la commune de Rumilly au conseil communautaire.
- > **DESIGNE M. Alain COLLOMB** comme délégué suppléant de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Comité Syndical du SIGAL



**I. Actualité des commissions spécialisées :**

**Services à la Population et Relations avec les Elus et les Communes**

**Rapporteur : Mme Martine MANIN**

La Vice Présidente chargée des Services à la Population et des relations avec les communes et les élus rappelle que le séminaire a lieu le samedi 14 mai. Elle demande à ce que les élus relaient cette information auprès des équipes municipales.

Elle rappelle l'objet de ce séminaire qui portera sur la réforme des collectivités territoriales et ses conséquences ainsi que les priorités de fin de mandat. Elle précise que Mme Christine BREMOND de Mairies Conseils interviendra lors de ce séminaire.

Ce séminaire se déroulera sur une matinée suivie d'un déjeuner.

---

M. Franck ETAIX, Directeur Général des Services, informe que le service des Marchés Publics est en attente du retour sur les questionnaires « commande publique ».

---

M. Philippe HECTOR informe que le cabinet d'études ANTHEA a été retenu pour effectuer l'audit informatique et prendra contact prochainement avec chaque commune.

Fin de la séance : 21h20

**Le Président,**

**Pierre BLANC**